

Bayonne, le 20 janvier 2015

Institution Adour  
Dossier suivi par Marie BAREILLE  
adouraval@institution-adour.fr

## Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

### Comité de Pilotage du 15 janvier 2015 Relevé de conclusions

---

#### Rappel de l'ordre du jour :

- Information sur les sites Internet du SAGE Adour aval
- Avancée du travail sur les démarches opérationnelles locales
  - Diagnostic « estuaire » et faisabilité d'un contrat estuaire
  - Plan agro-environnemental sur le bassin versant des captages d'Orist
- Retour sur la consultation sur le périmètre du SAGE Adour aval
- Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

Liste des personnes présentes : *Cf. liste d'émargement jointe*

Diaporama projeté en séance : *Cf. présentation jointe*

---

#### ✓ Introduction

Monsieur Causse introduit cette réunion du comité de pilotage, qui est la seconde depuis l'engagement de la phase formelle d'émergence du SAGE Adour aval, phase portée par l'Institution Adour depuis le mois de juin 2014. Il rappelle que l'Agglomération Côte Basque-Adour a porté la première étape d'étude de faisabilité du SAGE, de juin 2012 à 2014, sous la présidence de Madame Espiaube.

Le précédent comité de pilotage avait eu lieu en juin 2014. Il avait permis de travailler sur le dossier préliminaire et argumentaire pour le SAGE Adour aval. Ce dossier a servi de support à la consultation sur le périmètre proposé pour le SAGE, auprès des collectivités concernées. Cette consultation a duré 4 mois, de fin août à fin décembre 2014. Monsieur Causse souhaite donc en faire le bilan en réunion.

Le sujet central sera ensuite la composition de la future Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Adour aval. En effet, il indique que par rapport à la proposition qui avait été faite dans le cadre du dossier préliminaire, certains ajustements sont nécessaires pour constituer une CLE

représentative du territoire et de ses enjeux, et qui soit également conforme aux exigences réglementaires. L'objectif de ce comité de pilotage est de convenir d'une proposition à faire remonter au Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Il rappelle tout de même que cette proposition est importante mais ne reste qu'indicative puisque le Préfet aura toute latitude pour l'adapter par la suite si besoin.

Enfin, il convient en premier lieu de faire le point de l'avancée du travail sur les démarches opérationnelles locales, avec en particulier des pistes de travail à préciser pour le secteur estuaire, et sur le bassin versant du Lespontes concerné par la présence de captages AEP et une problématique liée de pesticides sur ce secteur.

✓ **Information sur les sites Internet du SAGE Adour aval**

→ Cf. diaporama joint diffusé en séance

Le site Internet de l'Institution Adour a été mis à jour avec une rubrique dédiée au SAGE Adour aval et aux projets territoriaux. Il est accessible par les liens suivants :

<http://www.institution-adour.fr/index.php/sage-adour-aval.html>

et prochainement : <http://www.sage-adouraval.fr>

De plus, le site Internet Gest'Eau, portail national des outils de gestion intégrée de l'eau a également été mis à jour avec une rubrique dédiée au SAGE Adour aval, qui sera complétée tout au long de l'élaboration du SAGE :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

✓ **Avancée du travail sur les démarches opérationnelles locales**

→ Cf. diaporama joint diffusé en séance

### **Contrat estuaire**

Marie Bareille présente une opportunité de faisabilité d'un projet global « contrat estuaire », qui mobiliserait deux outils de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

- le contrat territorial qui permet de traiter des thématiques classiques liées à l'eau
- le contrat portuaire qui prend en compte les thématiques plus spécifiques liées à l'activité des ports

Un contrat permet, au terme d'une phase de diagnostic, de constituer un programme d'actions pluriannuel sur des thématiques phares retenues, dont les financements sont pré-fléchés et négociés entre les financeurs et les maîtres d'ouvrages compétents.

Un comité de pilotage est constitué et permet d'assurer le dialogue et la concertation entre tous les acteurs impliqués sur un territoire commun.

Le contrat reste un outil basé sur le volontariat des maîtres d'ouvrage.

Il est précisé qu'un contrat permet généralement d'obtenir des subventions plus avantageuses pour certaines actions que si elles avaient été menées hors contrat.

Enfin, la complémentarité entre cet outil opérationnel local et le SAGE, d'une portée plus stratégique et élargie, est mise en exergue. Les deux outils sont nécessaires pour traiter de l'ensemble des problématiques liées à l'eau de manière efficace.

Un groupe technique a travaillé sur ce sujet et reconnaît la faisabilité de ce projet. Il convient à présent d'engager les réflexions au niveau politique.

→ il est donc proposé d'engager l'organisation d'un groupe de travail politique et technique dédié sur le sujet.

Il réunira les collectivités concernées (communautés de communes, syndicats compétents...), l'EPTB, les départements, la région, la CCI, l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat.

Son objectif de travail sera d'engager un diagnostic du territoire de l'estuaire de l'Adour au sens large, et de poursuivre les réflexions quant à la faisabilité de ce projet global de contrat estuaire (périmètre, thématiques, gouvernance de projet, etc.)

En termes de calendrier, l'organisation de ce groupe de travail dédié devrait intervenir au plus vite, le diagnostic sera engagé rapidement (avec le soutien d'un stagiaire dès le mois de mars). L'ensemble de la démarche pourrait se dérouler sur une période de 12 à 18 mois.

Monsieur Bergé, en tant que conseiller régional et président de l'ex-OEA (Observatoire de l'Estuaire de l'Adour), qui a pris fin récemment, précise la volonté forte pour la Région de poursuivre des démarches partenariales sur l'estuaire de l'Adour, et souhaite engager le travail rapidement pour mobiliser les acteurs autour d'un outil approprié. La Région souhaite en effet qu'une continuité soit assurée dans les travaux menés pour leurs besoins relatifs à la gestion du Port de Bayonne. Il approuve également l'idée d'associer un cercle d'acteurs plus élargi. Monsieur Bergé appuie donc sur la nécessité d'engager le groupe de travail politique et technique dédié rapidement après le comité de pilotage de fin de l'OEA, qui se tiendra en février.

Madame Aragon du conseil général des Pyrénées-Atlantiques partage cette vision.

Monsieur Chevalier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne indique que la mobilisation de l'outil jusqu'à la signature du contrat nécessitera une bonne année de travail.

Monsieur Causse met en évidence le fait qu'il conviendra de travailler au plus tôt sur la question de la gouvernance et du portage du projet.

### PAE Orist

Marie Bareille rappelle la problématique de pesticides existante sur 3 captages utilisés pour l'AEP sur Orist. Ces captages sont sous l'influence du bassin versant du Lespontes.

La chambre d'agriculture des Landes a déposé avec le soutien de l'Institution Adour (au titre de l'émergence du SAGE et de projets territoriaux) et du syndicat compétent (le SIBVA) un projet de plan agro-environnemental (PAE), ce qui permet de rendre les agriculteurs du secteur éligibles aux mesures agro environnementales (MAE), qui sont un outil financier incitatif et approprié pour adapter les pratiques agricoles et en particulier limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

Il est cependant précisé que les enveloppes disponibles auprès de la région Aquitaine pour ces projets mobilisant des fonds européens sont limitées, et que les porteurs de projets potentiels sont nombreux. Il n'est donc pas certain que le projet d'Orist soit retenu.

*Note suite à la réunion : Le projet de PAE « enjeu EAU » sur Orist n'a pas été retenu par la Région Aquitaine. Une autre possibilité va donc être étudiée avec le SIBVA pour engager un outil de l'Agence de l'Eau, le Plan d'Action Territorialisé (PAT), qui permet de mobiliser des fonds de l'Agence sur des thématiques similaires.*

Monsieur Lafitte (président de Barthes Nature et CC Pays d'Orthe) précise que d'autres démarches sont menées sur le secteur, avec la chambre d'agriculture et les coopératives agricoles pour travailler avec les agriculteurs du secteur afin de diminuer les doses de produits phytosanitaires utilisées. Il souhaiterait qu'une communication plus élargie soit faite (et non pas uniquement autour du monde professionnel agricole) sur ces démarches engagées.

Monsieur Betbeder (CC MACS et président du SIBVA) indique également qu'une étude est menée par le CIVAM Bio des Landes pour évaluer les potentialités de développement de l'agriculture biologique sur ce secteur. Plusieurs élus en présence reconnaissent l'utilité de développer l'agriculture biologique mais regrettent le manque de moyens et d'aides dédiées.

Il convient donc de mettre en cohérence les différentes démarches menées afin que ce soit lisible pour tous.

Marie Bareille précise qu'effectivement une coordination devra être faite même si dans l'immédiat il est utile d'essayer d'actionner tous les leviers possibles au regard de l'importance de l'enjeu pour l'AEP.

✓ Retour sur la consultation sur le périmètre du SAGE Adour aval

→ Cf. diaporama joint diffusé en séance

Marie Bareille indique que 16 réponses ont été reçues suite à la consultation, toutes favorables au périmètre proposé pour le SAGE Adour aval, à l'exception de la commune de Soustons qui ne souhaite pas intégrer le périmètre du SAGE compte tenu de la faible surface communale concernée par le bassin versant de l'Adour (14 ha soit 0,1% de la surface de la commune de Soustons).

Il est tout de même proposé de formuler au Préfet un avis du comité de pilotage pour maintenir le périmètre hydrographique tel qu'il a été défini initialement, et ce compte tenu à la fois de la pédagogie menée depuis deux ans en comité de pilotage sur les périmètres hydrographiques de gestion de l'eau, mais aussi pour ne pas créer un précédent pour d'autres communes également concernées par de faibles surfaces à l'intérieur du bassin Adour aval.

Il est précisé que l'avis rendu par le comité de pilotage n'est qu'indicatif et que le Préfet pourra en convenir différemment s'il le souhaite.

→ Le comité de pilotage convient d'émettre un avis au Préfet en ce sens

✓ Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

→ Cf. diaporama joint diffusé en séance

Marie Bareille rappelle les principes généraux de composition d'une CLE, rappelle la composition qui avait été discutée en comité de pilotage en juin 2014, et propose des ajustements discutés en comité technique et en bureau et à valider en séance.

Les ajustements proposés par rapport à la version de juin 2014 sont :

- Les Pays seront représentés par un seul siège chacun en collège 1, pour les conseils des élus. Les conseils de développement n'ont pas de siège en collège 2
- Les 2 chambres départementales d'agriculture siègeront dans le collège 2, en lieu et place de la chambre régionale, et ce à leur demande avec accord du Préfet
- Il est proposé d'ajouter un siège pour l'association Port Bayonne Avenir et ce afin d'équilibrer la représentation des industriels au regard de la forte représentativité du monde agricole dans la proposition de CLE
- 1 siège est proposé en collège 2 à l'association des pêcheurs professionnels en eau douce, vu avec le comité local des pêches maritimes qui valide cette représentation
- 1 siège est à pourvoir en collège 2 pour une APN (association de protection de la nature) agréée, et il sera laissé le soin aux APN locales de faire parvenir leur souhait de représentation (il est a priori fort probable que ce soit la SEPANSO ou le CADE qui siège). A noter que les fédérations de pêche et de chasse ayant également un siège chacune à la CLE sont aussi des APN agréées
- 1 siège est proposé en collège 2 pour l'association ADALA (association des amis du littoral anglois)
- Le CPIE du Seignanx est retiré compte tenu du fait qu'il est susceptible de répondre à des appels d'offres passés dans le cadre de l'élaboration du SAGE, ce qui le placerait en position de juge et partie... il sera associé de manière moins formelle au travail sur le SAGE (membre associé au besoin par exemple)

- Il est proposé de représenter les loisirs nautiques par le club d'aviron « Société nautique de Bayonne » en collège 2
- Un siège sera attribué en collège 2 à un office de tourisme (a priori celui d'Anglet) pour représenter le tourisme
- L'association de consommateurs proposée est UFC Que choisir
- Il est proposé une liste d'invités permanents mais non votants aux réunions de CLE, composée des représentants d'outils limitrophes : SAGE Adour amont, SAGE Côtiers basques, contrat de la Nive.
- Il est enfin proposé de garder en mémoire la possibilité d'inviter des membres associés à la CLE, de manière non systématique mais au besoin selon les thématiques traitées en réunion. Sont par exemple évoqués en réunion, de manière non exhaustive, le CPIE Seignanx, l'association Surf rider Foundation, IFREMER, le SMUN, le comité local des pêches maritimes...

La proposition ainsi ajustée respecte les proportions règlementaires entre les 3 collèges de la CLE et monte son effectif global à 52 membres.

Collège élus		Collège usagers		Collège Etat	
Institution Adour	2	CCI Bayonne Pays Basque	1	Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne	1
Agglomération Côte Basque Adour	1	Association Port Bayonne Avenir	1	Préfet des Landes	1
Agglomération du Grand Dax	1	Chambre d'agriculture 64	1	Préfet des Pyrénées Atlantiques	1
CC Errobi	1	Chambre d'agriculture 40	1	DREAL Aquitaine	1
CC Nive Adour	1	Irrig'Adour	1	DDTM 64	1
CC Pays de Hasparren	1	EHLG	1	DDTM 40	1
CC Pays de Bidache	1	Fédération de pêche 64	1	Agence de l'Eau Adour Garonne	1
CC Seignanx	1	Fédération de chasse 40	1	ONEMA	1
CC MACS	1	Association des pêcheurs pro en eau douce	1	Agence Régionale de Santé	1
CC Pays d'Orthe	1	Association ADALA	1		
Conseil Régional Aquitaine	1	APN : SEPANSO ou CADE	1		
Conseil Général 64	1	Barthes Nature	1		
Conseil Général 40	1	UFC Que choisir	1		
Syndicat du SCOT Bayonne Sud Landes	1	ASA de gestion des barthes	2		
Syndicat intercommunal de la basse vallée de l'Adour (SIBVA)	1	Société nautique de Bayonne (club d'aviron)	1		
Syndicat Ura	1	Office de tourisme d'Anglet	1		
Syndicat Adour Ursuia	1				
Syndicat mixte du Bas Adour (SMBA)	1				
SYDEC	1				
Syndicat de protection des berges de l'Adour maritime et affluents	1				
SIVU Erreka Berriak	1				
SIAEP Boucau Tarnos Ondres St Martin de Sx	1				
SIAEP Mendionde Bonloc	1				
Conseil des élus du Pays Basque	1				
Pays Adour Landes Océanes	1				
<b>Nombre de membres</b>	<b>26</b>		<b>17</b>		<b>9</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>50</b>		<b>32,7</b>		<b>17,3</b>
<b>Effectif total</b>	<b>52</b>				

invités permanents : structures et outils des bassins limitrophes

Membres associés possibles

Il est rappelé que cette proposition n'est qu'indicative et que le Préfet peut également faire les ajustements qu'il juge nécessaire.

→ Le comité de pilotage convient de cette proposition de CLE à faire remonter au Préfet

✓ Conclusion

Monsieur Causse indique aux partenaires que la convention de partenariat pour l'émergence du SAGE, entre l'Institution Adour et les 9 EPCI, a été signée par tous. Elle sera donc adressée aux EPCI dans les prochains jours.

Il espère que la prochaine réunion se fera en configuration « CLE », au mieux en juin 2015, mais précise que les délais pour cette procédure peuvent être longs (désignations de tous les élus, élections du mois de mars dans le même temps..).

Au besoin, si la CLE tarde à se mettre en place, le COPIL pourra à nouveau être convoqué.

Il remercie l'ensemble des présents et lève la séance.

Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Comité de Pilotage

15 janvier 2015 - Mairie de Saint-Martin-de-Seignan

Feuille de présence

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Véronique MICHEL		Justice Adour	
Philippe	NAUZARDS	SP Dax	Philippe.maignan@ landas.gov.fr
Aurélien	BARTHOS	Service général des Landes	aurélien.barthos@sgd.fr
Robert	MATHIEU	Mairie URT VP CDC Nive Adour	robert.mathieu@nive.net.fr
Benoît	AURROY	Cq. IA	benoit.aurroy@cqia.fr
Christelle	VILLERANT	COC du pays d'Orthe	c.villermane@paysdorthe.fr
Roger	LARROUS	BAS Adour	roger.larrous@orange.fr
Dominique	LEFLETTE	CDC Pays orthe BATHES NATURE	dominique.leflette@wanadoo.fr
Thierry	GUIUST	CC Pays d'Orthe	thierry.guust@orange.fr
François	RETSBERGER	CC NIVES SIRVA	francois.retsberger@jakoos.fr
Mathieu	CARRABIDE	CA Grand Dax	mathieu.carrabide@grand-dax.fr

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Christiane	BERTHOUX	Col Dax	christiane.berthoux@grand-dax.net
Barbara	LEUNDA	Bureau des Pays du pays Adour	blenda@landas.net
Stéphanie	LANUSSE	Service général G4	stephanie.lanusse@sgd.fr
Yves	CHEVRIER	Bureau de l'Etat Adour Garonne	Yves.chevrier@eau-adour-garonne.fr
Bruno	PALIAS	DDT764 SGPE	bruno.palias@prevention-antenne764.gov.fr
Virginie	ALBERT	DEAL Adour	virginie.albert@deal-adour.net
Lucien	RETSBERGER	CC du Pays du Dax	lucien.retsberger@cc-dax.com
Mathieu	BERGÉ	CRA	mathieu.berge@cris.fr
Suzanne	FAGES	CRA Service de l'Etat Expérimentation	suzanne.fages@aquitaine.fr
Nika	BESSON	ACBA	nika.besson@acba-ccl.fr
Estelle	SARRAZE	ACBA Niveau DD	estelle.sarraze@acba-ccl.fr
Valérie	DEVERKER	Nature Aquitaine ACBA Vieillesse	valerie.deverker@nature-aquitaine.fr
Lionel	CAUSSE	CGUO IA	lionel.causse@cguo-ia.fr







**INSTITUTION ADOUR**  
 Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## Emergence d'un SAGE Adour aval et projets territoriaux

Comité de pilotage – jeudi 15 janvier 2015

- . Le SAGE Adour aval sur Internet
- . Avancée des démarches opérationnelles locales
- . Périmètre du SAGE Adour aval : retour sur la consultation sur le périmètre
- . Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille (chargée de mission Adour aval) le 15 janvier 2015

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr)

## Le SAGE Adour aval sur Internet

### Site Internet de l'Institution Adour

<http://www.institution-adour.fr/index.php/sage-adour-aval.html>

(Prochainement : <http://www.sage-adouraval.fr>)

### Site Internet Gest'Eau

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/>




The screenshot shows the website interface for SAGE Adour aval. It features a navigation menu on the left with items like 'Accueil', 'L'Institution Adour', 'SAGE Adour aval', 'Le bassin versant', 'Eau de qualité du SAGE', 'Emergence du SAGE', 'Projets territoriaux', and 'Pour aller plus loin'. The main content area includes a header with the 'sage ADOUR AVAL' logo and a section titled 'SAGE Adour aval' with introductory text. Below the text are logos for the Institution Adour, Adour de l'Est, Adour Garonne, Aquitaine, Pyrénées Atlantiques, and Conseil Général des Landes, along with other regional and national logos.



## Démarches opérationnelles : projet de contrat estuaire

Plusieurs groupes de travail technique se sont réunis depuis l'automne 2014, en particulier une réunion technique « estuaire » le 12 décembre  
 Participants : CG 64, CG 40, ACBA, Région SDEP, CCI 64, AEAG (mission littoral et délégation de Pau), Institution Adour

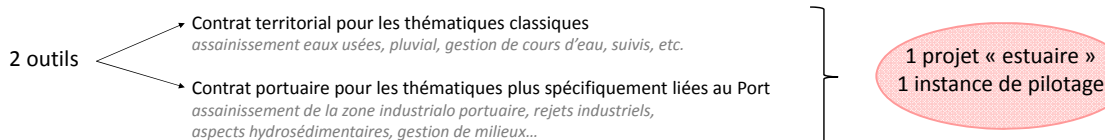
→ Faisabilité d'un projet global « contrat estuaire » qui mobiliserait 2 outils AEAG : contrat territorial classique et contrat portuaire

### Le Contrat : un outil opérationnel pour mettre en œuvre des actions sur le territoire

↳ Programme pluriannuel d'actions sur un territoire donné, nombreux investissements

#### Caractéristiques et plus-values :

- Mise en place d'un groupe de travail dédié
- Nombreuses actions mises en œuvre sur 3 à 5 ans
- Outils au service des SDAGE et SAGE pour leur mise en œuvre → **COMPLEMENTARITE stratégie/action**
- Basé sur le volontariat des maîtrises d'ouvrage
- Les actions peuvent être des études, suivis ou travaux



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Démarches opérationnelles : projet de contrat estuaire

Plusieurs groupes de travail technique se sont réunis depuis l'automne 2014, en particulier une réunion technique « estuaire » le 12 décembre  
 Participants : CG 64, CG 40, ACBA, Région SDEP, CCI 64, AEAG (mission littoral et délégation de Pau), Institution Adour

→ Faisabilité d'un projet global « contrat estuaire » qui mobiliserait 2 outils AEAG : contrat territorial classique et contrat portuaire

→ Première phase d'information au niveau politique lors du COPIL Adour aval de ce jour et du COPIL de fin OEA (date à venir)

→ Organisation d'un groupe de travail « estuaire » politique et technique dédié

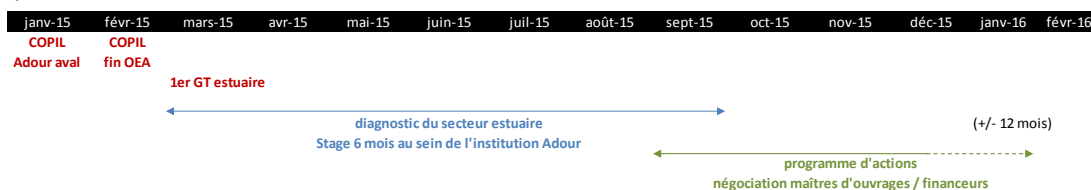
**Composition** : collectivités concernées (communauté de communes, syndicats compétents...)

EPTB, départements 64 et 40, Région Aquitaine, Cci  
 Agence de l'Eau, services de l'Etat

#### Objectifs de travail

Diagnostic du secteur estuaire  
 Faisabilité de la mise en place des outils contractuels (périmètre, thématiques, programme d'actions, gouvernance de projet, etc.)

#### Étapes de travail et calendrier indicatif

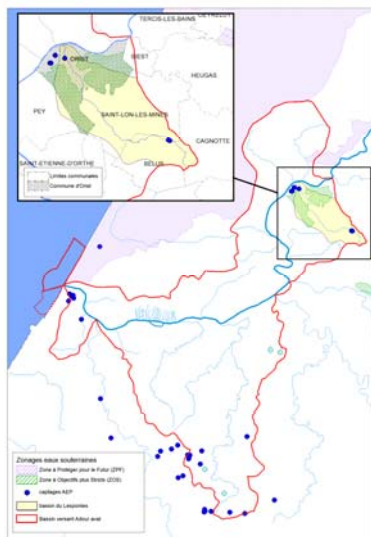


## Démarches opérationnelles : projet de PAE bassin d'Orist

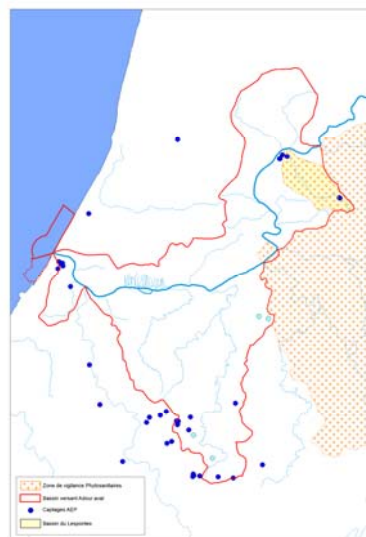
3 captages sont utilisés pour la production d'eau potable sur la commune d'Orist, faisant partie du bassin versant du Lespontes.  
Ces captages représentent 80% de la production d'eau potable par le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA).

Depuis 2013 des métabolites de certains pesticides sont retrouvés dans les 3 captages au-delà des normes réglementaires → **ENJEU MAJEUR**

Zone à Objectifs plus stricts (ZOS) et Zone à Protéger pour le Futur (ZPF)



Zone de vigilance phytosanitaire



## Démarches opérationnelles : projet de PAE bassin d'Orist

3 captages sont utilisés pour la production d'eau potable sur la commune d'Orist, faisant partie du bassin versant du Lespontes.  
Ces captages représentent 80% de la production d'eau potable par le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA).

Depuis 2013 des métabolites de certains pesticides sont retrouvés dans les 3 captages au-delà des normes réglementaires → **ENJEU MAJEUR**

### → **Projet de Plan Agro Environnemental (PAE) sur le bassin d'Orist**

→ Déposé en décembre 2014 à la Région Aquitaine (en réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région) par la chambre d'agriculture des Landes avec le soutien de l'Institution Adour (au titre du projet « SAGE Adour aval et projets territoriaux ») et le SIBVA

→ Un PAE permet de rendre les agriculteurs d'un territoire éligibles au MAE (mesures agro environnementales) = outil financier incitatif approprié

→ Mesures envisagées : reconversion maïs/prairies, maintien de prairies, réduction des phytos, entretien des éléments paysagers...

→ Réponse sur les projets retenus prochainement mais enveloppes financières réduites... à suivre...



## Périmètre du SAGE : retour sur la consultation

Consultation terminée (de fin août au 30 décembre 2014)

- 2 contacts communes par téléphone
- 4 réunions en communes ou intercommunalités
- 1 commission planification du comité de bassin
- 1 comité d'information

### → 16 réponses à la consultation

Institution Adour  
 Commission planification  
 CR Aquitaine  
 CG 64  
 CG 40  
 interco : Seignaux, Nive Adour, Pays de Hasparren, ACBA, Pays de Bidache  
 communes : Anglet, Bayonne, Soustons, St Martin de Sx, Bardos, Orist

Tous avis favorables, certains avec des recommandations (liens bassins limitrophes)  
 Sauf un avis défavorable pour intégrer le SAGE (Soustons)

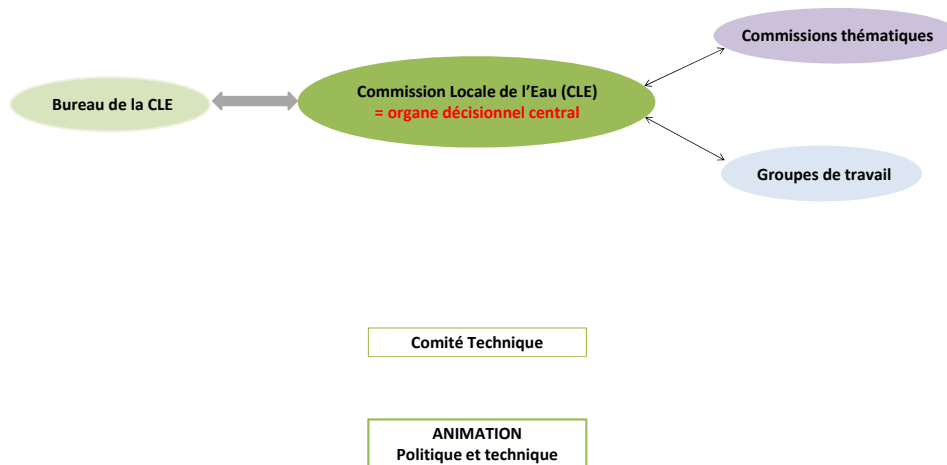
→ **Proposition de maintenir le périmètre hydrographique**  
 Arrêté préfectoral à venir



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## La concertation à mettre en place dans le cadre d'un SAGE

Structure porteuse : Institution Adour  
 = organe opérationnel



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Composition de la CLE

- ✓ Elle est strictement encadrée par la réglementation (articles L212-4 et R212-29 à R212-34 du code de l'environnement)
- ✓ Elle comprend **3 collèges** :
  - Collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux  
effectif minimum **50%**
  - Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations  
effectif minimum **25%**
  - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics  
effectif maximum **25%**
- ✓ Par souci d'efficacité, son effectif doit idéalement être aux alentours de **50 membres**
- ✓ Elle doit être **représentative du territoire et de ses enjeux** : il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des acteurs du territoire mais d'un panel représentatif des activités et des enjeux en présence



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr  
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Composition de la CLE

### Scénario initial (juin 2014)

	Collège élus	Collège usagers	Collège Etat
Institution Adour	2	CCI 64 (au titre du Port)	1
Agglomération Côte Basque Adour	1	Chambre Régionale d'agriculture	1
Agglomération du Grand Dax	1	Irrig'Adour	1
CC Errobi	1	Fédération de pêche	1
CC Nive Adour	1	Fédération de chasse 40	1
CC Pays de Hasparren	1	Fédération de loisirs nautiques	1
CC Pays de Bidache	1	Comité local des pêches	1
CC Seignanx	1	Associations de protection de la nature	2
CC MACS	1	Association de consommateurs	1
CC Pays d'Orthe	1	Barthes Nature	1
Conseil Régional Aquitaine	1	Comité départemental de tourisme	1
Conseil Général 64	1	ASA de gestion des barthes	2
Conseil Général 40	1	EHLG	1
SCOT Bayonne Sud Landes	1	CPIE Seignanx Adour	1
Syndicat de la basse vallée de l'Adour	1	Conseil de développement du Pays Basque	1
Syndicat Ura	1		
Syndicat Adour Ursuia	1		
Syndicat du Bas Adour	1		
Syndicat de protection des berges de l'Adour maritime et affluents	1		
SIVU Erreka Berriak	1		
SIAEP Boucau Tarnos Ondres St Martin de Sx	1		
SIAEP Mendionde - Bonloc	1		
SVDEC	1		
Conseil des Elus du Pays Basque	1		
Pays Adour Landes Océanes	1		
	<b>Nombre de membres</b>	<b>26</b>	<b>17</b>
	<b>Pourcentage</b>	<b>50</b>	<b>32,7</b>
	<b>Effectif total</b>	<b>52</b>	<b>17,3</b>



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025  
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Composition de la CLE

### → Ajustements proposés par rapport à la première version :

- Conseil des élus des pays en collège 1 uniquement, conseil de développement des pays en collège 2 retirés
- Chambre régionale d'agriculture NON → 2 chambres départementales
- Proposition de maintien EHLG
- Irrig'Adour à intégrer (règlementaire)
- Proposition d'intégrer l'association Port Bayonne Avenir (équilibre de représentation avec le monde agricole...)
- Pêche professionnelle : 1 siège pour l'association des pêcheurs professionnel en eau douce
- 1 seul siège APN (SEPANSO ou CADE à leur convenance)
- 1 siège association pour ADALA (donc Surfrider foundation en membre associé)
- Retrait du CPIE Seignanx Adour (susceptible de répondre à des appels d'offres) (mais membre associé OK)
- Loisirs nautiques : Société nautique de Bayonne (club d'aviron) en collège 2
- 1 siège « tourisme » en collège 2 : CDT 64 ou un office de tourisme?
- Asso de consommateurs : UFC Que Choisir
- *Un point non traité : demande de la ville de Bayonne d'avoir un siège en collège 1 → le Préfet décidera*

→ Proposition d'**invités permanents** : représentants des structures/outils limitrophes = SAGE Adour amont, SAGE côtières basques, syndicat de BV de la Nive, syndicat de la Nive maritime, syndicat de rivières Côte Sud

→ Pour mémoire, **membres associés** possibles (invitation non permanente mais au besoin selon les thématiques) : CPIE Seignanx Adour, Surfrider foundation, SMUN, comité des pêches maritimes, etc.



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Composition de la CLE

### Scénario ajusté (janvier 2015)

→ Proposition du COFIL à faire remonter au Préfet

	Collège élus	Collège usagers	Collège Etat
Institution Adour	2	CCI Bayonne Pays Basque	1
Agglomération Côte Basque Adour	1	Association Port Bayonne Avenir	1
Agglomération du Grand Dax	1	Chambre d'agriculture 64	1
CC Errobi	1	Chambre d'agriculture 40	1
CC Nive Adour	1	Irrig'Adour	1
CC Pays de Hasparren	1	EHLG	1
CC Pays de Bidache	1	Fédération de pêche 64	1
CC Seignanx	1	Fédération de chasse 40	1
CC MACS	1	Association des pêcheurs pro en eau douce	1
CC Pays d'Orthe	1	Association ADALA	1
Conseil Régional Aquitaine	1	APN : SEPANSO ou CADE	1
Conseil Général 64	1	Barthes Nature	1
Conseil Général 40	1	UFC Que choisir	1
Syndicat du SCOT Bayonne Sud Landes	1	ASA de gestion des barthes	2
Syndicat intercommunal de la basse vallée de l'Adour (SIBVA)	1	Société nautique de Bayonne (club d'aviron)	1
Syndicat Ura	1	Représentation du tourisme	1
Syndicat Adour Ursuia	1		
Syndicat intercommunal du Bas Adour (SIBA)	1		
SYDEC	1		
Syndicat de protection des berges de l'Adour maritime et affluents SIVU Erreka Berriak	1		
SIAEP Boucau Tarnos Ondres St Martin de Sx	1		
SIAEP Mendionde Bonloc	1		
Conseil des élus du Pays Basque Pays Adour Landes Océanes	1		
	<b>Nombre de membres</b>	<b>26</b>	<b>17</b>
	<b>Pourcentage</b>	<b>50</b>	<b>32,7</b>
	<b>Effectif total</b>	<b>52</b>	<b>9</b>
			<b>17,3</b>



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 M  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française

Merci de votre attention

Coordonnées de l'animatrice :

**Marie Bareille**

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87



Institution Adour - Conseil général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)  
[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin